

## COMMUNE DE VALLECALLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT : HAUTE CORSE (2B)

## DELIBERATION

SEANCE DU 22 JUILLET 2022

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>		L'an deux mille vingt-deux et le 22 Juillet à 18h00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances après convocation du 10/07/2022, sous la présidence de M. le Maire, <b>POGGI Augustin</b> .
EN EXERCICE	11	
PRESENTS	10	
ABSENTS	1	
REPRESENTES	0	
VOTANTS	10	
POUR	10	
CONTRE	0	
		<b>Etaient présents :</b> <b>POGGI Augustin, MULLER Alexandra, MURATI Alexandre, SIMONI Serge, BRUNEAU Yann, BLYAU Frédérique, RIOLACCI Jean-Paul, POLETTI Yves, BIAGGI Jean-Toussaint, DODEMAN Jean Claude.</b>
		<b>Absents : PALANDRI Damien.</b>
		Monsieur le Maire donne connaissance des pouvoirs remis pour la séance :
		Madame MULLER Alexandra a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

**OBJET : DEMANDE SUBVENTION COLLECTIVITE DE CORSE TRAVAUX SUR LE RESEAU AEP**

Suite aux demandes de permis de construire, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SOCOMATRAT du 7 Juillet 2022 d'un montant de 2 262,50 € HT, soit, 2 488,75 € TTC concernant des travaux d'extension du réseau AEP sur la route de Vallecalle, secteur Saint-Paul, et la création de branchements particuliers.

Le financement serait ainsi défini :

- Collectivité de Corse 80% du montant HT, soit 1 810,00 €
- Commune 20% du montant HT, soit 452,50 €

Le Conseil Municipal, Vu le devis de la SOCOMATRA, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Approuve le projet et son financement,
- Sollicite auprès de Monsieur le Président de la Collectivité de Corse, l'aide nécessaire à sa réalisation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
Le Maire

